



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 septembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis N°13-2023 Acquisition des parcelles 700-701-702 et Affectation des sols

Suite du préavis N° 06-2020 – Rénovation de Pully-Plage
Crédit demandé CHF 700'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2023 du 2 août 2023,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles 700, 701 et 702 pour le prix de CHF 500'000.00
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition des parcelles 700, 701 et 702, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 TTC destiné à financer la réalisation du Plan d'affectation « Rives-Est », visant les parcelles 701 et 719, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 200'000.00, permettant de financer les études du PA piscine, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 27 septembre 2023